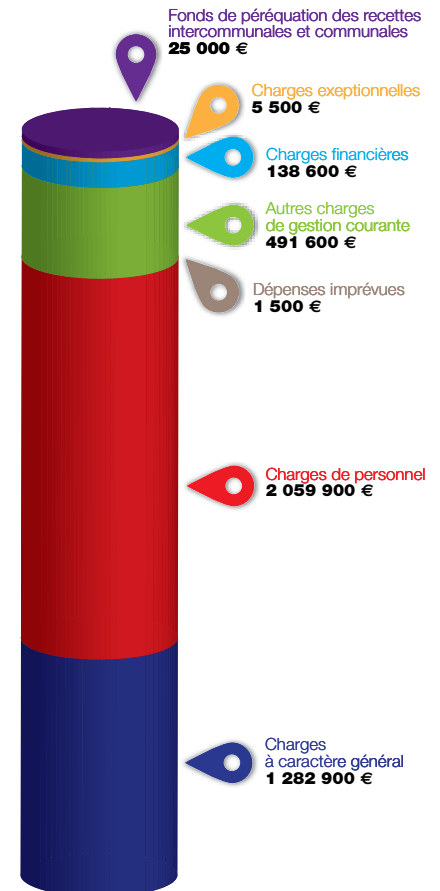


Le budget 2014

Des dépenses de fonctionnement impactées par le désengagement et les transferts de charges de l'Etat

Malgré une stabilisation, voire une baisse des dépenses de fonctionnement dont elle a la maîtrise, la Commune voit néanmoins ses dépenses augmenter. Ceci est dû au désengagement croissant de l'Etat qui se traduit par des transferts de charges aux Collectivités (non compensés) et à l'augmentation permanente des normes et d'obligations que les communes doivent respecter. Rien qu'en 2014, la Commune se voit imposer l'obligation de fournir les couches et lait pour la crèche, de financer l'instruction des autorisations du droit des sols, d'organiser et de payer la majeure partie des frais afférents à la réforme des rythmes scolaires, ou de doubler quasiment sa contribution au fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales.

Par ailleurs, les cotisations et les assurances des agents territoriaux pèsent sur le budget du personnel, malgré une maîtrise de la masse salariale. L'effort global de réduction des coûts engagé en 2012 et 2013 se poursuivra en 2014.



Dépenses prévisionnelles 2014

Les recettes de fonctionnement de la Commune

La Commune a la chance d'avoir des recettes fiscales dynamiques qui constituent sa principale ressource et qui augmentent sans que la Commune ne doive augmenter les impôts (taxes foncières et taxes d'habitation). Les autres recettes sont relativement stables voire en diminution pour les dotations et compensations de l'Etat ; cette diminution de l'aide de l'Etat s'accroîtra en 2014 et 2015.

Depuis quatre ans, les taux d'imposition pour les trois taxes directes locales sont stables et inchangées (taxe d'habitation, foncier bâti, et foncier non bâti).

Taux 2014

Commune	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Limonest	12,20 %	14,00 %	15,75 %

Le budget 2014, adopté par le conseil municipal du 20 février 2014 donne la priorité à l'investissement et au désendettement de la Commune. La Commune souhaite maintenir un autofinancement supérieur à un million d'euros, ce qui permet d'envisager sereinement la réalisation d'équipements futurs à savoir la réalisation du pôle culturel et à plus long terme le transfert du centre technique municipal.

Le budget communal pour 2014 s'élève à 8 318 341,79 € dont :

- 5 555 578,76 € de dépenses et recettes de fonctionnement
- 2 762 763,03 € de dépenses et en recettes d'investissement.

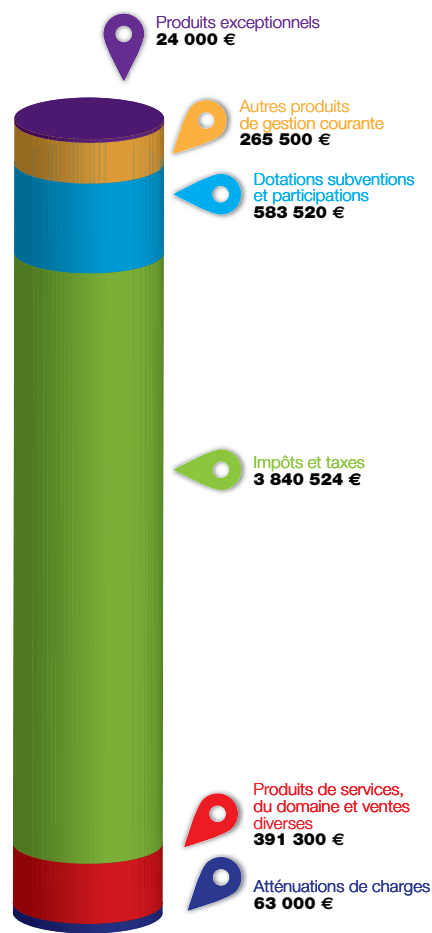


Parc du Puy d'Or

La fiscalité à Limonest se situe parmi l'une des plus faibles des 58 communes du Grand Lyon (5^e/58 pour TH et FB et 1^{re} pour FNB)

Taux 2013

Commune	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Albigny-sur-Saône	17,85 %	18,29 %	69,04 %
Bron	20,32 %	19,21 %	30,68 %
Cailloux-sur-Fontaines	15,26 %	15,17 %	45,27 %
Caluire-et-Cuire	17,95 %	18,30 %	33,41 %
Champagne-au-Mont-d'or	13,47 %	14,87 %	20,24 %
Charbonnières-les-Bains	10,76 %	10,43 %	16,29 %
Charly	15,08 %	17,48 %	47,38 %
Chassieu	13,48 %	18,28 %	48,64 %
Collonges-au-Mont-d'or	13,72 %	16,00 %	30,60 %
Corbas	13,29 %	13,98 %	29,96 %
Couzon-au-Mont-d'or	13,80 %	16,50 %	56,56 %
Craponne	14,70 %	18,83 %	54,94 %
Curis-au-Mont-d'or	15,76 %	21,17 %	53,60 %
Dardilly	16,08 %	16,85 %	44,84 %
Décines-Charpieu	17,91 %	19,72 %	104,14 %
Ecully	14,52 %	14,47 %	21,55 %
Feyzin	13,46 %	20,91 %	47,74 %
Fleurieu-sur-Saône	14,23 %	14,85 %	41,45 %
Fontaines-Saint-Martin	16,89 %	17,77 %	44,34 %
Fontaines-sur-Saône	17,05 %	18,34 %	40,63 %
Francheville	17,70 %	20,51 %	71,76 %
Genay	14,00 %	14,50 %	41,90 %
Givors	19,12 %	29,74 %	68,28 %
Grigny	22,55 %	31,67 %	60,57 %
Irigny	15,73 %	16,40 %	59,69 %
Jonage	17,00 %	19,99 %	60,22 %
Limonest	12,20 %	14,00 %	15,75 %
Lissieu	12,67 %	17,42 %	60,22 %
Lyon	21,30 %	17,17 %	19,20 %
Marcy-l'Etoile	11,47 %	12,50 %	30,64 %
Meysieu	17,97 %	16,77 %	76,92 %
Mions	14,99 %	18,62 %	54,34 %
Montanay	15,14 %	14,97 %	45,18 %
Mulatière (La)	18,87 %	16,36 %	38,80 %
Neuville-sur-Saône	15,67 %	18,77 %	22,49 %
Oullins	24,17 %	22,47 %	31,79 %
Pierre-Bénite	15,79 %	16,48 %	48,48 %
Polemieux-au-Mont-d'or	12,89 %	14,83 %	34,77 %
Rillieux-la-Pape	19,95 %	17,45 %	47,10 %
Rochetaillée-sur-Saône	15,13 %	17,52 %	60,84 %
Saint-Cyr-au-Mont-d'or	14,03 %	15,80 %	29,27 %
Saint-Didier-au-Mont-d'or	15,22 %	16,26 %	29,11 %
Saint-Fons	19,80 %	25,17 %	86,18 %
Sainte-Foy-lès-Lyon	19,92 %	18,49 %	32,48 %
Saint-Genis-Laval	16,86 %	19,57 %	46,80 %
Saint-Genis-les-Ollières	16,10 %	18,27 %	44,51 %
Saint-Germain-au-Mont-d'or	15,53 %	20,36 %	51,77 %
Saint-Priest	17,65 %	19,32 %	73,43 %
Saint-Romain-au-Mont-d'or	11,80 %	17,93 %	34,86 %
Sathonay-Camp	17,13 %	20,62 %	33,75 %
Sathonay-Village	16,78 %	15,63 %	48,42 %
Solaize	7,96 %	8,85 %	20,49 %
Tassin-la-Demi-Lune	16,78 %	16,19 %	31,40 %
Tour-de-Salvagny (La)	9,68 %	11,10 %	23,06 %
Vaulx-en-Velin	22,46 %	26,46 %	74,82 %
Vénissieux	21,60 %	21,95 %	38,69 %
Vernaison	14,30 %	16,03 %	49,10 %
Villeurbanne	21,50 %	16,21 %	19,62 %



Une politique de soutien permanent aux associations limonoises

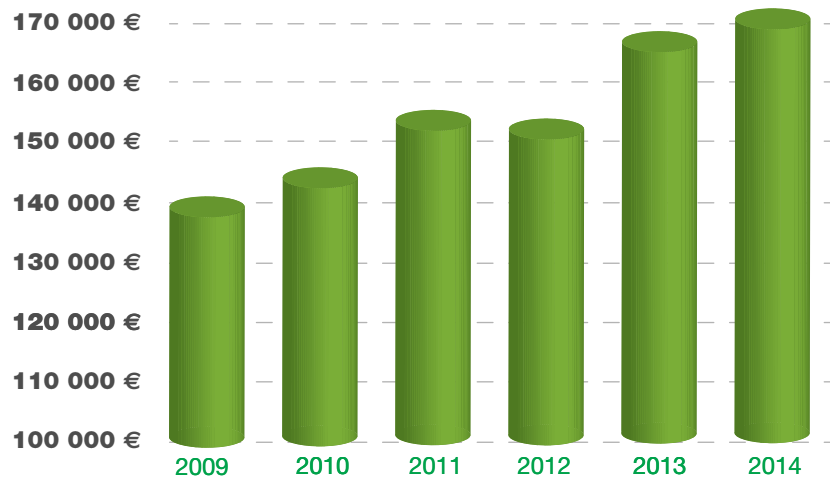
SUBVENTIONS 2014

Associations	Montant	Associations	Montant
Comité des Fêtes	2 000 €	Limonest taekwondo	800 €
Conservatoire	74 600 €	Move up	800 €
TCBAL (tennis)	4 000 €	Pétanque club	650 €
Limonest Patrimoine	1 600 €	Société de chasse	900 €
Les amis des livres (bibliothèque)	5 650 €	ASA du Rhône (Automobile)	10 000 €
Coopération jumelage	15 000 €	Amitiés limonoises	2 150 €
FC Limonest St Didier	19 000 €	O.C.C. Ecoles publiques	2 500 €
FNDS (Foyer Notre Dame des Sans Abri)	750 €	BMX & VTT (bicross)	7 000 €
ASCJL	3 050 €	Val de Saône Athletisme	2 500 €
Chat et souris	1 050 €	Ouest Lyonnais Basket	4 000 €
Asso 6 cordes	2 000 €	ADMR	3 000 €
Boule limonoise	1 200 €	UCOL	250 €
Anciens combattants	500 €	AMAP BIO D'OR	600 €
Judo Ouest Grand Lyon	2 950 €	UCAAL	700 €
SEEL	2 400 €		
TOTAL			171 600 €

Malgré les multiples contraintes imposées aux collectivités engendrant des dépenses supplémentaires, le conseil municipal a fait le choix d'accentuer son soutien à la vie associative cette année encore. Persuadée de l'importance du tissu associatif local comme maintien du lien social et initiateur de projets ambitieux, la commune a choisi d'aider l'ensemble des associations en allouant des subventions importantes et en optant pour la mise à disposition gratuite de locaux et de matériels communaux.



Evolution du volume de subventions aux associations depuis 2009



Des investissements permettant l'amélioration des équipements existants, pour plus de sécurité et de performance, dans le respect de la démarche Agenda 21



Priorité donnée aux études concernant le Pôle Culturel et l'extension de la Mairie

Les investissements de l'année permettront tout d'abord de poursuivre les études concernant le projet de création du Pôle Culturel et de démarrer la phase de maîtrise d'œuvre dans le but de rédiger l'avant-projet définitif (APD) en fin d'année.

Afin d'améliorer la qualité des services rendus à ses administrés et de simplifier l'accès aux différents Pôles de la Commune, une extension de la Mairie accueillera le Pôle Aménagement du Territoire fin 2014.



Eglise Saint Martin



Groupe scolaire



Salle des fêtes



Batterie des Carrières

Le budget 2014 prévoit également :

- La rénovation des peintures de l'église
- L'amélioration des équipements communaux dans le cadre de la poursuite de la démarche Agenda 21 : remplacement de la régulation thermique au Parc des Sports et au restaurant scolaire, changement de portes et mise en place d'aérotherme (nouveau système de chauffage) à la salle des fêtes

- L'amélioration du matériel informatique et du mobilier des écoles : renouvellement intégral de la salle informatique, achat de nouveau mobilier plus adapté aux enfants...
- La préservation du cadre de vie des Limonais : installation de couvertines au fort de la Batterie des Carrières, rénovation du parcours Gabriel sur le thème de l'arbre, réparation des sentiers pédestres...



Parc du Puy d'Or



Parc des Sports



Un volume de dette sans risque et en baisse !

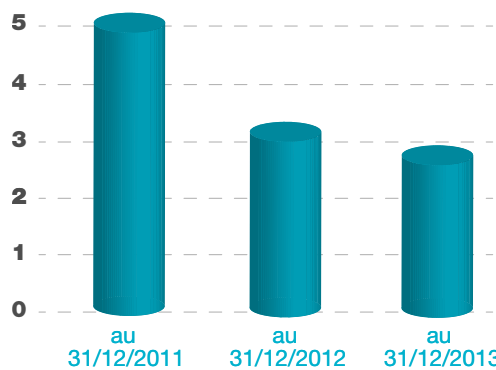
La dette de la Commune s'élevait à 3 815 138 € au 31 décembre 2013.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la dette si l'on y consacrait la totalité de l'autofinancement est 2 ans et 9 mois.

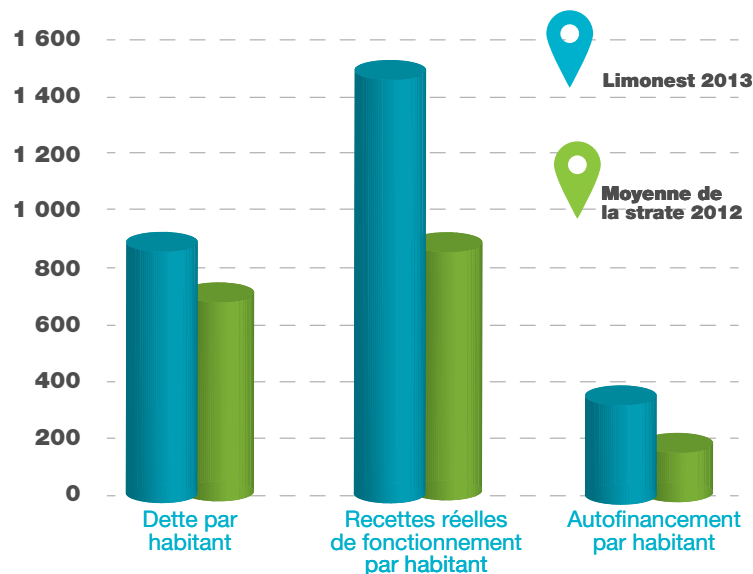
La politique de désendettement de la Commune se poursuit et aucun emprunt nouveau n'est prévu en 2014.

La dette par habitant s'élève à 917,64 € contre 716 € en moyenne pour les communes de même strate. La Commune peut se permettre de s'endetter plus que d'autres communes car ses recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 502,11 € par habitant contre 885 € en moyenne. Par ailleurs, Limonest dégage un autofinancement annuel de 381,40 € par habitant contre 209 € en moyenne pour les communes de même strate.

La Commune de Limonest peut donc se désendetter plus vite et continuer à investir malgré une dette totale plus importante en volume que celle d'autres collectivités.



Evolution de la capacité de désendettement (en nombre d'années)



Comparaison ratios financiers Limonest/communes de même strate

